# **CAP OBLIG SICAV**

## SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

#### RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES

#### **ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017**

#### Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de «CAP OBLIG SICAV», et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de «CAP OBLIG SICAV», qui comprennent le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31décembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 24.304.107DT, et un résultat net de la période du quatrième trimestre 2017s'élevant à 283.145 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

## Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur ainsi que la fidélité de l'image traduite par les états financiers intermédiaires ci-joints de la société «CAP OBLIG SICAV» arrêtés au 31décembre2017, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie.

Tunis, le 31 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes:

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF-

Ahmed BELAIFA

# BILAN ARRETE AU 31/12/2017 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND		31/12/2017	31/12/2016
	ACTIF			
AC1a	Portefeuille titres Actions et valeurs assimilées Obligations et valeurs assimilées	3.1	16 400 463 500 008 15 900 455	<b>19 995 388</b> 1 254 962 18 740 426
AC2a	Placements monétaires et disponibilités Placements monétaires Disponibilités	3.3	<b>7 937 880</b> 7 500 616 437 264	<b>6 565 370</b> 6 003 176 562 194
AC3 -	Créances d'exploitation		-	-
AC4 -	Autres actifs		-	-
	Total Actif		24 338 343	26 560 758
	PASSIF		-	
PA1	Opérateurs créditeurs	3.5	19 816	22 400
PA2	Autres créditeurs divers	3.6	14 420	10 328
	Total Passif		34 236	32 728
	ACTIF NET		-	
CP1	Capital	3.7	23 370 923	25 423 554
CP2a	Sommes distribuables Sommes distribuables des exercices antérieurs Sommes distribuables de l'exercice		<b>933 184</b> 198 932 985	1 104 476 18 1 104 458
	Actif Net		24 304 107	26 528 030
	Total Passif et Actif Net		24 338 343	26 560 758

# ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017 (Exprimé en Dinar Tunisien)

			Période du 01/10/2017 au	Période du 01/01/2017 au	Période du 01/10/2016 au	Période du 01/01/2016 au
	En TND		31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
PR1 -	Revenus du portefeuille Titres	3.2	231 870	1 017 517	242 568	1 051 834
PR1a	Dividendes		_	44 526	-	51 507
PR1b	Revenus des obligations et valeurs assimilées		231 870	972 991	242 568	1 000 327
PR2	Revenus des placements monétaires	3.4	129 365	433 691	106 663	355 403
	Total Revenus des Placements		361 235	1 451 208	349 231	1 407 237
CH1	Charges de gestion des placements	3.8	(60 011)	(248 707)	(62 038)	(240 275)
	Revenus Nets des Placements		301 224	1 202 501	287 193	1 166 962
CH2	Autres charges	3.9	(29 199)	(116 987)	(7 897)	(30 629)
	Résultat d'Exploitation		272 025	1 085 514	279 296	1 136 333
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation		(150 283)	(152 529)	(19 915)	(31 876)
	Sommes distribuables de la Période		121 742	932 985	259 381	1 104 457
PR4	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		150 283	152 529	19 915	31 876
	Variation des plus ou moins- values potentielles sur titres Plus ou moins-values		(5 771)	(8 291)	4 650	(1 085)
	réalisées sur cessions de titres		16 891	7 909	7 329	(8 182)
	Résultat Net de la Période		283 145	1 085 132	291 275	1 127 066

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET POUR LA PERIODE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017 (Exprimé en Dinar Tunisien)

	En TND	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
AN1 -	Variation de l'actif net résultant des	<u>283 145</u>	<u>1 085 132</u>	<u>291 275</u>	1 127 066
AN1a -	opérations d'exploitation Résultat d'exploitation	272 025	1 085 514	279 296	1 136 333
AN1b -	Var des plus ou moins-values potentielles sur titres	(5 771)	(8 291)	4 650	(1 085)
AN1c -	Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	16 891	7 909	7 329	(8 182)
<u>AN2 -</u>	<u>Distribution de dividendes</u>	-	(1 094 474)	-	(1 031 022)
<u>AN3 -</u>	Transactions sur le capital	<u>(4 318 543)</u>	(2 214 580)	<u>(216 727)</u>	<u>(416 436)</u>
AN3a	Souscriptions	6 727 995	33 831 568	12 954 764	44 724 125
CSS	Capital	6 492 689	32 747 327	12 469 467	43 278 376
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	(383)	(3 696)	(6 341)	(12 874)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	235 689	1 087 937	491 638	1 458 623
AN3b	Rachats	(11 046 538)	(36 046 148)	(13 171 491)	(45 140 561)
CSR	Capital	(10 661 251)	(34 801 213)	(12 665 846)	(43 674 646)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	720	5 335	5 908	13 356
RSD	Régularisation des sommes				
	distribuables	(386 007)	(1 250 270)	(511 553)	(1 479 271)
		(386 007) (4 035 398)	(1 250 270) (2 223 922)	(511 553) <b>74 548</b>	(320 392)
<u>AN4 -</u>	distribuables		,	· , ,	, ,
AN4a	Variation de l'actif net  Actif net  Début de période	(4 035 398) 28 339 505	(2 223 922) 26 528 029	<b>74 548</b> 26 453 481	(320 392) 26 848 421
	Variation de l'actif net  Actif net	(4 035 398)	(2 223 922)	74 548	(320 392)
AN4a	Variation de l'actif net  Actif net  Début de période	(4 035 398) 28 339 505	(2 223 922) 26 528 029	<b>74 548</b> 26 453 481	(320 392) 26 848 421
AN4a AN4b <b>AN5 -</b> AN5a	Variation de l'actif net  Actif net  Début de période Fin de période  Nombre d'actions  Début de période	(4 035 398) 28 339 505 24 304 107 274 526	(2 223 922) 26 528 029 24 304 107 253 445	74 548 26 453 481 26 528 029 255 402	(320 392) 26 848 421 26 528 029 257 394
AN4a AN4b <b>AN5</b> -	Variation de l'actif net  Actif net  Début de période Fin de période  Nombre d'actions	(4 035 398) 28 339 505 24 304 107	(2 223 922) 26 528 029 24 304 107	<b>74 548</b> 26 453 481 26 528 029	(320 392) 26 848 421 26 528 029
AN4a AN4b <b>AN5 -</b> AN5a	Variation de l'actif net  Actif net  Début de période Fin de période  Nombre d'actions  Début de période	(4 035 398) 28 339 505 24 304 107 274 526	(2 223 922) 26 528 029 24 304 107 253 445	74 548 26 453 481 26 528 029 255 402	(320 392) 26 848 421 26 528 029 257 394
AN4a AN4b <b>AN5 -</b> AN5a	Variation de l'actif net  Actif net  Début de période Fin de période  Nombre d'actions  Début de période Fin de période Fin de période	(4 035 398) 28 339 505 24 304 107 274 526 232 970	(2 223 922) 26 528 029 24 304 107 253 445 232 970	74 548  26 453 481 26 528 029  255 402 253 445	(320 392)  26 848 421 26 528 029  257 394 253 445

#### **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

#### 1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31/12/2017 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### 2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

## 2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## 2.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

## 2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## 3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

## 3.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31décembre 2017 de titres OPCVM, d'obligations et de bons de trésor assimilables.

Le solde de ce poste s'élève au 31décembre 2017 à 16.400.463 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées	227 000	15 401 228	15 900 455	65,42%
Obligations et valeurs assimilees	227 000	13 401 220	13 900 433	05,42 /6
Emprunts d'Etat	22 000	3 670 103	3 788 473	15,59%
BTA MARS 2019 5,5%	2 000	1 920 103	1 990 985	8,19%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 750 000	1 797 488	7,40%
				,
Emprunts de sociétés	205 000	11 731 125	12 111 982	49,84%
AIL 2014-1	10 000	400 000	409 856	1,69%
ATB 2007-1	3 000	112 500	115 783	0,48%
ATL 2013-2	8 000	480 000	483 558	1,99%
ATL 2014-1	5 000	200 000	209 280	0,86%
ATL 2017-1	5 000	500 000	524 160	2,16%
ATTIJARI BANK SUB 2015	5 000	300 000	303 064	1,25%
ATTIJARI LEASING 2014	10 000	400 000	400 392	1,65%
BTE 2010	2 000	60 000	60 763	0,25%
BTE 2016	10 000	1 000 000	1 055 304	4,34%
BTK 2012-1	15 000	428 625	431 409	1,78%
CIL 2012/2	5 000	100 000	104 460	0,43%
CIL 2013/1	2 000	120 000	120 496	0,50%
CIL 2014/1	10 000	400 000	410 728	1,69%
CIL 2014/2	7 000	420 000	443 509	1,82%
CIL 2015/2	3 500	210 000	212 218	0,87%
CIL 2016/1	2 500	200 000	207 562	0,85%
CIL 2016/2	5 000	500 000	526 300	2,17%
HL 2014-1	15 000	600 000	606 336	2,49%
HL 2015/1	5 000	300 000	312 456	1,29%
HL 2017-2	3 500	350 000	360 270	1,48%
HL SUB 2015/1	3 000	180 000	181 128	0,75%
HL 2015/2	4 000	320 000	334 970	1,38%
MODERN LEASING 2012	5 000	300 000	313 548	1,29%
TL 2012-2	7 000	140 000	146 787	0,60%
TL 2014-1	10 000	800 000	831 960	3,42%
TL 2014-2	13 000	1 040 000	1 043 027	4,29%
TUN,FACTOR 2014-1	15 000	900 000	952 620	3,92%
UIB SUB 2015	3 000	180 000	185 750	0,76%
UIB SUB 2016	5 000	500 000	529 196	2,18%
UIB 2009-1	2 500	150 000	153 232	0,63%
UIB 2011-1	1 000	40 000	40 648	0,17%
UNIFACTOR 2013	5 000	100 000	101 212	0,42%
Titres OPCVM	32 796	500 008	500 008	2,06%
FCP SALAMETT CAP	32 796	500 008	500 008	2,06%
Total Portefeuille Titres		15 901 236	16 400 463	67,48%
TOTAL FOI TEIGUING TILLES		13 301 230	10 400 403	07,40/0

Le détail des mouvements intervenus au niveau du portefeuille titres au cours du 4<sup>ème</sup>trimestre 2017 est le suivant :

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-10- 2017	Acquisition	Remboursement ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-12- 2017
Doorgination as the		7 toquiottion	<u> </u>	Tombourous	rounocco	2011
Obligations et Valeurs						
assimilées	5 462 900	-	1 604 275	1 604 275	-	3 858 625
Emprunts d'Etat	-	-	-	-	-	-
Emprunts de Sociétés	5 462 900	-	1 604 275	1 604 275	-	3 858 625
ATL 2010/2	100 000	-	100 000	100 000	-	-
ATL 2013/2	640 000	-	160 000	160 000	-	480 000
ATTIJARI BANK SUB 2015	400 000	-	100 000	100 000	-	300 000
ATTIJ LEASING 2014	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
TL 2014-2	1 300 000	-	260 000	260 000	-	1 040 000
BTK 2012/1	642 900	-	214 275	214 275	-	428 625
CIL 2013/1	160 000	-	40 000	40 000	-	120 000
CIL 2015/2	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
HL 2015 SUB 2015/1	240 000	-	60 000	60 000	-	180 000
HL 2014/1	900 000	-	300 000	300 000	-	600 000
UNIFACTOR 2013	200 000	-	100 000	100 000	-	100 000
Titre des OPCVM	1 238 107	1 500 023	2 255 013	2 238 122	16 891	500 008
FCP SALAMETT CAP	1 238 107	1 500 023	2 255 013	2 238 122	16 891	500 008
Total	6 701 007	1 500 023	3 859 288	3 842 397	16 891	4 358 633

# 3.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 totalisent 231.870 DT et se détaillent comme suit :

	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
Désignation	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Revenus des Obligations de			194 788	810 251
Sociétés	187 289	790 177	134 700	010 231
Revenus des Emprunts d'Etat	44 581	182 814	47 780	190 076
Dividendes	-	44 526	-	51 507
Total	231 870	1 017 517	242 568	1 051 834

## 3.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2017à 7.500.616 DT contre 8.974.724 DT au 30/09/2017. Le détail des placements monétaires à la date du 31/12/2017 est présenté au niveau du tableau suivant :

			% de
	Coût	Valeur au	l'Actif
Désignation	d'acquisition	31/12/2017	Net
	•		
Placements à Terme	2 000 000	2 041 539	8,40%
PLT 08032018 BTK 6 mois à 7%	1 000 000	1 017 644	4,19%
PLT 25012018 BTK 6 mois à 6,9%	1 000 000	1 023 895	4,21%
Certificats de Dépôt	5 427 950	5 459 077	22,46%
CD_7,75%_15/02/18 AIL 3 mois	984 795	992 397	4,08%
CD_7,75%_07/03/18 AIL 3 mois	984 795	989 018	4,07%
CD_7,72%_26/04/18 BT 6 mois	970 268	981 004	4,04%
CD_6,50%_03/01/18 ATB 1 mois	995 690	999 713	4,11%
CD_5,73%_08/01/18 ATB 10 jours	499 364	499 555	2,06%
CD_7,90%_16/01/18 UNIFAC 40 jours	993 039	997 390	4,10%
·			
Total	7 427 950	7 500 616	30,86%

## 3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 129.365DTpour la période allant du 01/10/2017 au31/12/2017 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du quatrième trimestre 2017.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/10/2017 au 31/12/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	Période du 01/10/2016 au 31/12/2016	Période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Revenus des Placements à Terme	36 939	119 241	35 000	138 167
Revenus des Bons de Trésor Court Terme	-	-	336	29 866
Revenus des Certificats de Dépôt	92 426	314 450	71 327	187 370
Total	129 365	433 691	106 663	355 403

## 3.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 19.816 DT au 31/12/2017 contre 22.400 DT au 31/12/2016.

## 3.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

	Valeur	Valeur
Désignation	au 31/12/2017	au 31/12/2016
TCL à Payer	315	322
Retenue à la Source	11 866	7 475
Redevance CMF	2 239	531
Total	14 420	10 328

## 3.7 Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période du 01/10/2017 au 31/12/2017 s'élève à -4.035.398 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(4 157 105)
Variation de la part Revenu	121 707
Variation de l'Actif Net	- 4 035 398

Les mouvements sur le capital au cours du quatrième trimestre 2017 se détaillent comme suit :

	Capital au 01/10/2017	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/12/2017
Montant	27 538 229	6 492 688	(10 661 251)	23 369 666
Nombre de titres	274 526	64 725	(106 281)	232 970
Nombre d'actionnaires	655	149	(282)	522

<sup>(\*)</sup> Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2017. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2017 au 31-12-2017).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/12/2017
Capital sur la base part de capital de début de période	23 369 666
Variation des +/- values potentielles sur titres	(8 291)
+/- values réalisées sur cession de titres	7 909
Régul des sommes non distribuables de la période	1 639
Capital au 31.12.2017	23 370 923

## 3.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

	Période du 01/10/2017	Période du 01/01/2017	Période du 01/10/2016	Période du 01/01/2016
Désignation	au 31/12/2017	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2016
Rémunération du Gestionnaire	60	248	62	240
Remuneration du Gestionnaire	011	707	038	275
Total	60 011	248 707	62 038	240 275

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du quatrième trimestre 2017s'élève à 60.011 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que la rémunération du dépositaire est à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

## 3.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que celle relative à la charge TCL et la contribution conjoncturelle exceptionnelle. Il se détaille comme suit :

	Période du	Période du	Période du	Période du
	01/10/2017	01/01/2017	01/10/2016	01/01/2016
	au	au	au	au
Désignation	31/12/2017	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2016
Redevance CMF	6 781	28 101	7 010	27 149
TCL	937	3 660	888	3 481
Contribution Conjoncturelle				
Exceptionnelle (*)	21 481	85 225	-	-
Total	29 199	116 987	7 897	30 629

(\*) L'article 48 de la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumise à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées. Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur sociétés, la CAP OBLIG SICAV se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité. En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n°230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à 85.225 DT, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017 et été payée au Trésor public à la fin de cet exercice.